EBE MUS 2

Repère à reporter sur la copie

SESSION 2012

CAPES CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

Section: ÉDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL

ÉPREUVE DE TECHNIQUE MUSICALE 1ère PARTIE : ÉCRITURE

Durée: 3 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le diapason mécanique est autorisé.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB: Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

La seconde partie (Analyse auditive et commentaire comparé) débutera 3 heures après le début de l'épreuve.

SUJET

La partition ci-après présente un texte musical divisé en deux parties. A partir de la lettre B et en tenant compte des caractéristiques de la première partie (A), vous réaliserez pour piano l'harmonisation de la partie de violon.

Vous réaliserez votre devoir sur la partition préparée proposée par le sujet.



Modèle ENSD ©NEOPTEC						1											1							
Nom : (Suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse)																								
Prénom :																								
N° d'inscription :											N	é(e)	le :			/								
	(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)																							
•	Concours					Section/Option						Epreuve					Matière							

EBE MUS 2



